

TRAIT D'UNION

Le journal des Personnels CGT de l'Enseignement Privé

www.cgt-ep.org

ÉDITO

Un vent frais venu de l'ouest...



Laurent
 FASSOT
 Bureau National

Des grandes vacances bien méritées, enfin. Pas grand-chose ne nous aura été épargné cette année : entre le virus, le confinement, le travail à distance, les scandaleuses réformes des lycées, en passant par l'organisation indigente des examens de fin d'année, cette honteuse communication autour d'un Grenelle aux augmentations faméliques et le sempiternel gel du point d'indice, et pour demain la réforme des retraites et le contrôle continu, le corps enseignant paraît rincé, lessivé, fatigué. Nous avons dans les équipes de plus en plus de cas de dépression et de burn-out. Il est temps que cela cesse, et qu'après un repos estival bien mérité, les mobilisations reprennent, pour qu'enfin le rapport de force change et que l'éducation devienne une priorité nationale. Cela passe par une vraie revalorisation de nos traitements. Dans tous les pays développés, les salaires des enseignants augmentent... sauf en France et en Italie...

Le contexte international peut être favorable depuis l'élection de Biden. « *Pay them more* » a-t-il lancé récemment à un parterre de chefs d'entreprises se plaignant de ne pas trouver suffisamment de main d'oeuvre. Son administration cherche par ailleurs à imposer un impôt mondial sur les sociétés à 15%, les brevets libres sur les vaccins et un plan de relance historique. Et si ce président classé comme « centriste » marchait dans les pas de Roosevelt ? Que ce vent progressiste et l'esprit de Bernie nous portent et nous inspirent, même si cela ne saurait se substituer à la lutte, moyen indispensable pour voir évoluer notre condition. La lutte paie, comme le démontrent encore les articles à suivre venant des quatre coins du pays. Merci aux rédactrices et aux rédacteurs. Bonne lecture.

Bel été à toutes et à tous.

La CGT est engagée dans le combat contre l'extrême-droite et ses idées	2
Grenelle de l'éducation... tout ça pour ça !	3
Laïcité et liberté de conscience des valeurs à protéger au quotidien	4
La formation syndicale Un outil essentiel du militantisme CGT	5
Diwan : Zoom sur la Loire Atlantique	7
Subir ou agir ? Saint-Spire : Filières menacées et CSE bafoué	8
Réforme de la voie professionnelle Apprentissage et mixité de publics	9
Remplir un dossier MDPH : Le parcours du combattant pour nos élèves et leurs familles	13
La mobilisation des Retraités à NANTES du 31 mars	14
Testing mouvement : Je me suis déguisée en Versaillaise	15
Agricole : Lettre à l'agent que je n'ai pas pu défendre en Commission de l'Emploi	15
Voyage en dystopie	16
Blanquer, de ministre à Gentil Organisateur...	17
Réforme de l'assurance chômage la baisse des allocations touchera aussi les maîtres délégués du privé sous contrat !	18
Lectures militantes	19

CGT Enseignement Privé

263 rue de Paris - Case 544 93515 Montreuil Cedex
 Tel : 01 42 26 55 20 - Courriel : contact@cgt-ep.org

FÉDÉRATION CGT DE L'ÉDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE

la cgt Une force
 à vos côtés

LA CGT EST ENGAGÉE DANS LE COMBAT CONTRE L'EXTRÊME-DROITE ET SES IDÉES

Plus jamais ça disait-on en 2002...

Pourtant, en 2017, on a remis le couvert : un parti avec des idées d'extrême droite au second tour des élections présidentielles ! Qu'en sera-t-il en 2022 ? Si vous écoutez les médias, corrompus par le pouvoir et leurs dirigeants, ce parti sera au second tour... Ils nous conseillent de bien voter au premier tour pour l'éviter, tout en expliquant que cela sera inévitable. Dénis de démocratie... En 2022, essayons d'éviter 2002 et 2017 !

L'arrivée de l'extrême droite à la porte du pouvoir est un peu de notre faute... Je m'explique : nous sommes contre ces gens et leur programme, leurs idées, leur mentalité. Je pense que je suis lu par des esprits convaincus, du moins je l'espère ! Nous devons, tel est notre devoir, les combattre, en expliquant au peuple que ce parti est néfaste pour la France. Nous le faisons déjà, mais peut-être pas assez, au vu de sa progression. Les idées d'extrême droite sont défavorables aux travailleurs. Il n'y a pas si longtemps, les dirigeants de ce parti ont rencontré le MEDEF, faisant fi des entretiens avec les représentants des travailleurs. C'est normal, ce parti s'oppose aux syndicats et aux syndiqués.

Prenons l'exemple des villes où ils ont emporté les élections municipales... Les militants syndicaux y sont sous surveillance et sanctionnés. Même les unions locales sont menacées de fermeture ! L'extrême droite crie haut et fort qu'elle va augmenter le pouvoir d'achat, super ! Pas si vite ! Elle souhaiterait augmenter le salaire minimum de 400 euros, sans pour autant augmenter le salaire de base mais en jouant sur les charges patronales et les cotisations salariales. Rappelons quand même que toutes ces cotisations servent à enseigner, soigner, faire vivre les services de la fonction publique, utiles à tous... Pas de soucis, tout rentrera dans le giron du privé et deviendra donc payant. Est-ce une avancée pour les travailleurs ?

Pour eux, ce n'est pas un souci, ils sont contre la fonction publique et souhaitent supprimer des milliers de postes. La défiscalisation des heures supplémentaires entrainera les mêmes effets que l'augmentation de 400 euros.

Ce parti souhaite aussi améliorer le pouvoir d'achat avec une réduction d'impôt sur le revenu de 10% sur les trois premières tranches. Or, cet impôt n'est acquitté que par la moitié des contribuables... Par contre, nous verrons bel et bien l'augmentation de l'impôt le plus injuste dans notre pays : la TVA.

Selon les personnes affiliées aux idées d'extrême droite, l'immigration est un fléau. Elle est l'origine de tous les soucis en France. Il faut abandonner ces idées d'un autre temps... Les immigrés, depuis des décennies, apportent une main d'œuvre indispensable à l'économie. Par leur force de travail, les immigrés participent à la création de richesses. N'oublions pas qu'ils alimentent aussi la machine économique par leur consommation, le paiement des impôts sur le revenu, la taxe foncière, la TVA... Des études le confirment, mais la propagande inverse n'a pas de limites... « Le chômage est de leur faute »... Ceci est complètement faux. Aucune étude ne démontre que la crise de l'emploi vient de l'immigration et que, sans elle, le chômage baisserait...

Leur réseau est bien tissé et bien en place. Attention aux partages sur les réseaux sociaux... Beaucoup de militants d'extrême droite propagent leurs idées sans jamais les citer... Souvent, même par des messages humoristiques. Nous devons combattre la banalisation de ces idées.

Ce parti n'a qu'une recette, faire bouillir la haine

David Bonel
Bureau national

BRÈVE

Elle choisit de rester digne plutôt que d'obtenir une place...

Les élections CSE dans son établissement arrivent. Comme lors des dernières élections, un syndicat proche du nôtre lui propose de constituer une liste commune. L'idée est intéressante, elle a permis de gagner les élections de 2018 et de mandater deux délégués syndicaux, l'un de la CGT Enseignement Privé et l'autre dans l'autre syndicat.

Mais... Oui, en 2021, il subsiste un « mais »...

Lors de l'élaboration des listes, une personne de l'autre syndicat ne semble pas répondre à nos valeurs,

proclamant, haut et fort, en salle des professeurs, qu'elle vote RN, tout cela sans complexe ! Ce qui ne perturbe en rien les représentants de l'autre syndicat ni les personnes sur la liste. Cela n'est pas en rapport avec notre morale ni avec les convictions de notre camarade, qui refuse alors la liste commune pour s'engager seule, au risque de ne pas être élue.

Félicitations, notre camarade est restée droite, fidèle à ses engagements, et continue le combat pour ses idées et non pas pour une place. Cette conduite exemplaire devrait rester une ligne directrice au sein de la CGT.

GRENELLE DE L'ÉDUCATION... TOUT ÇA POUR ÇA !

Un moment historique.

Une revalorisation sans précédent...

Au-delà de l'énorme effet d'annonce de notre cher ministre, il faut bien avouer, comme on s'y attendait, que la montagne de réunions et de communication a bien fini par accoucher d'une petite souris de labo maigrichonne en ce qui concerne l'évolution de nos rémunérations.

700 millions : c'est le chiffre finalement annoncé pour la revalorisation des enseignants après ce fabuleux Grenelle. Seuls les premiers échelons sont concernés soit à peu près 30% de nos collègues. Sur les 700 millions, 150 seront consacrés à enfin mettre dans les clous notre employeur, l'Etat, en ce qui concerne le paiement de la moitié de nos mutuelles santé et peut être la mise en place d'un comité d'entreprise de l'éducation nationale. Pour rappel, toutes les entreprises privées du pays sont légalement obligées de payer la moitié des mutuelles santé de leurs salariés depuis des années et c'est seulement maintenant que la puissance publique daigne enfin faire respecter « sa » législation aux agents publics. Sachant que notre ministre a rendu ces deux dernières années environ 500 millions d'Euros de budget à Bercy, on peut aisément faire le compte, ça fait un vrai Grenelle à 50 millions, pour 1 million d'agents, merci !

Il serait peut-être temps d'arrêter d'utiliser le terme « Grenelle » pour tout et n'importe quoi : après l'environnement, l'éducation est fourvoyée. Le seul fait d'utiliser la symbolique des accords historiques de Mai 68 et nous pouvons être sûrs qu'il s'agira obligatoirement d'une fraude doublée d'une banale opération de communication.

Il serait peut-être aussi temps d'arrêter de nous trimballer et de nous épuiser de réunions en ateliers, en groupes de travail avec par exemple des anciens rugbymen ou des pseudo spécialistes pour faire croire à un simulacre de dialogue social et à la participation de la société civile à l'éducation de demain.

Pourtant, notre revendication est claire et légitime : le dégel du point d'indice et d'une augmentation générale des salaires !

Car notre pouvoir d'achat ne cesse de diminuer. Les dernières prévisions font état d'une inflation de 1.9 % pour 2021, à cause notamment d'un regain des prix de l'énergie. On commence vraiment à être la risée de l'Europe. Nos jeunes collègues et ceux du premier degré seront bientôt les moins bien payés des pays de l'OCDE. Depuis 20 ans, les salaires des jeunes enseignants ont



plutôt tendance à augmenter dans les autres pays de l'OCDE, sauf chez nous (et en Italie).

Une récente étude de l'Insee stipule également que les enseignants français, pourtant cadres de la fonction publique de catégorie A, perçoivent en moyenne 27% de salaire en moins par rapport aux autres cadres de catégorie A des autres ministères. Cela s'explique notamment par l'importance des primes chez nos collègues de la fonction publique (et de la faiblesse des nôtres). Pour rappel, les profs représentent la moitié des agents publics.

Le résultat de cette politique est désastreux et nivelle tout vers le bas. Les pays où les profs sont bien payés sont des pays où les élèves réussissent bien (et pas seulement aux enquêtes PISA). Ils sont tournés vers l'avenir, quand nous continuons à subir la crise des vocations. Et les réformes des lycées vont amplifier le phénomène. Mais on a trouvé la solution : quand auparavant 85% des lycéens faisaient des maths en première et terminale, ils sont désormais à peine 65 % : plutôt que de mieux payer les profs (de maths), réduisons les heures... tout en laissant à penser aux élèves que c'est leur choix.

Laurent Fassot
Bureau national,
Académie de Créteil

LAÏCITÉ ET LIBERTÉ DE CONSCIENCE

DES VALEURS À PROTÉGER AU QUOTIDIEN

Depuis 2013 et la volonté de la Conférence des Evêques de France de « reprendre en main » l'enseignement privé sous contrat et ses personnels, nous constatons des attaques de plus en plus fréquentes contre la liberté de conscience et la laïcité. Ces valeurs fondamentales, sources d'équilibre dans nos établissements, sont pourtant à défendre, à faire vivre et à protéger au quotidien.

En Normandie, les dérives face à la laïcité et la liberté de conscience se sont multipliées ces derniers mois. A chaque fois, la CGT Enseignement privé est vigilante et rappelle aux instances de l'enseignement privé ou au rectorat les règles et leurs obligations.

Les stagiaires de l'ISFEC Normandie sont soumis à rude épreuve. A titre d'exemple, un temps de « réflexion pastorale sur le jeûne » a été programmé dans le cadre de leur formation cette année. Le message invitant nos jeunes collègues était suffisamment explicite pour en faire réagir un grand nombre. Se rendre à l'ISFEC pour « retrouver le sel de nos existences » n'était pas vraiment une préoccupation du moment pour la plupart des professeurs stagiaires. Recenser ce qui était prévu « dans l'établissement ou dans la paroisse pour préparer le temps du carême » non plus. Enfin, demander à ces enseignant.es en contrat provisoire de se préparer à « accueillir la résurrection du Christ », tout cela sur un temps de formation rémunéré par l'État, outrepassa de façon flagrante les règles de la laïcité. Le courrier de la CGT Enseignement privé à la direction de l'ISFEC et au rectorat a été efficace, puisque cette session de formation a finalement été « évidemment » proposée sur la base du volontariat aux stagiaires ...

Dans les établissements, cette pression peut également être forte. Une jeune collègue, syndiquée à la CGT, a refusé de participer, en dehors de son temps de travail, à une réunion de l'équipe pastorale. Elle en a évidemment parfaitement le droit. Quelle ne fût pas sa (mauvaise) surprise de recevoir un courriel de l'Abbé de son établissement, laissant entendre que les enseignant.es des établissements privés sous contrat « ne seraient pas à leur place dans les établissements privés » lorsqu'ils/elles refusent de participer à des actions ou réunions liées à la Pastorale. Plus grave encore, cet Abbé juge qu'une enseignante ne pourrait pas « trouver d'épanouissement avec elle-même », qu'elle ne pourra jamais « se sentir libre en conscience ». C'est évidemment inacceptable. Il s'agit là de pressions extrêmement fortes visant à « purger » les établissements privés, sous contrat d'association avec l'Etat, des enseignant.es (agents publics) les moins dociles face à la proposition religieuse. Ce type d'excès reste heureusement marginal. Mais nous

LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE est garantie aux enseignant.es des établissements privés sous contrat par la loi Debré, puis réaffirmée par la loi Censi de 2005 et sa transposition dans le code de l'éducation (Art. L442-5). Et même si chaque enseignant.e doit respecter le « caractère propre » des établissements privés, notion extrêmement floue à définir, cela « ne saurait être interprété comme permettant une atteinte à la liberté de conscience des maîtres » (Conseil Constitutionnel - 1977)

LA LAÏCITÉ doit assurer à chacun la liberté de croire ou de ne pas croire et de vivre ses croyances comme bon lui semble. Elle doit également protéger la jeunesse dans le cadre scolaire de tout prosélytisme religieux, y compris dans l'enseignement privé sous-contrat où la pastorale ne peut être suivie que sur la base du volontariat. Pour nous, les libertés ne peuvent pas se partager : on ne peut pas défendre la laïcité sans combattre en même temps le racisme ou l'antisémitisme et sans défendre aussi les droits des femmes menacés par tous les intégrismes. C'est pour cela que la laïcité que nous portons est indissociable d'une perspective d'émancipation humaine.

devons collectivement être vigilant.es pour exercer notre métier librement.

Dans ce dernier cas, la CGT Enseignement privé a demandé au rectorat la « protection fonctionnelle » de l'enseignante. L'autorité académique doit protéger ses agents.

Le Secrétaire Général de l'Enseignement Privé lui-même, dans ses « fiches juridiques », rappelle que « Si un enseignant est tenu de mettre en œuvre le projet éducatif de l'établissement au travers de son enseignement, un chef d'établissement ne peut absolument pas l'obliger à assister aux temps de prière, ou à assurer des temps d'animation pastorale (catéchèse, éveil à la foi...) ». Il est manifestement parfois débordé sur sa droite...

La laïcité, la liberté de conscience sont des biens précieux. Ils permettent de garantir à notre société (et nos établissements) un certain équilibre, parfois précaire. Nous ne devons rien lâcher sur ce sujet, et ne pas fermer les yeux devant les petites dérives qui risquent de conduire à de lourdes menaces. C'est en tout cas l'engagement de la CGT Enseignement privé.

Serge VALLET
Normandie

LA FORMATION SYNDICALE : UN OUTIL ESSENTIEL DU MILITANTISME CGT



Faisant preuve de beaucoup de courage, un groupe de militant·es Normand·es de la CGT Enseignement privé a franchi le Couesnon, laissant derrière lui le Mont St Michel, pour participer à une formation syndicale organisée de main de maître(sse) par une troupe équivalente issue de la Bretagne profonde.

Tests Covid négatifs en poche, c'est donc fin mai qu'une vingtaine de camarades se sont retrouvés dans l'environnement magnifique de Camaret-sur-Mer pour travailler ensemble durant deux jours et demi sur des problématiques spécifiques à l'enseignement privé.

Les visions et objectifs du militantisme, la place et le rôle de la CGT dans l'éducation nationale et dans l'enseignement privé, les différentes modalités d'implication et de participation des syndiqué·es ou encore les modes d'action et la défense des conditions de travail ont bien occupé les débats. La transformation vers une société plus émancipatrice, plus juste, plus solidaire ont guidé des échanges riches, participatifs et constructifs, dans une ambiance forcément conviviale.

Une journée de formation spécifique sur la thématique du droit administratif, omniprésent dans l'enseignement privé compte tenu de la nature des statuts des personnels (Agents publics pour les enseignant·es et les AESH), aura permis de mieux appréhender les rouages de notre environnement professionnel et les modes d'action pour défendre ses droits ou en gagner de nouveaux.

Personnels OGEC, AESH, enseignant·es des 1^{er} et 2nd degré ou de l'Agricole, ont ainsi travaillé ensemble sur ces problématiques communes à l'ensemble des personnels de nos établissements.

Quelle richesse collective de participer à ce type de formations ! Un partage d'expérience sans jugement, une mutualisation des pratiques, des échanges sereins où chacun·e apporte sa vision des choses sont forcément épanouissant pour les participant·es qui acquièrent ainsi de nombreux outils à adapter à leur établissements. Ces

LA FORMATION SYNDICALE EST UN DROIT.

Les AESH ou les enseignant·es des établissements privés sous contrat, en tant qu'agent publics, peuvent bénéficier de 12 jours de congé de formation syndicale rémunérés par an.

De la même façon, les salarié·es de droit privé bénéficient également de 12 jours de congés pour formation économique, sociale et syndicale.

Dans les deux cas, ce congé doit être demandé au moins 1 mois avant le début de la formation, organisée par un organisme agréé (ce qui est évidemment le cas de la CGT)

Et comme tous les droits, celui-ci ne s'use... que si l'on ne s'en sert pas ! Alors n'hésitez pas, renseignez-vous sur les formations proposées en région ou via notre Fédération, la FERC-CGT.

journees de formation permettent également de préciser le cadre dans lequel s'exerce notre militantisme, d'en déterminer des limites, de fixer les revendications ou bien de se laisser aller à l'utopie qui doit nous conduire vers une société meilleure, qui ne pourra qu'être le fruit de nos luttes collectives.

C'est donc regonflé·e à bloc que chaque camarade est rentré·e dans son établissement, la tête pleine de bons souvenirs, mais surtout conforté·e dans son militantisme et ses convictions. Une seule envie : que cela recommence. Et ça tombe bien : les Normand·es se sont engagé·es à accueillir la prochaine session de formation qui ne manquera pas de réunir à nouveau ce groupe de camarades, et bien d'autres encore...

Serge VALLET
Normandie


uniprévoyance

Santé et Prévoyance,
Action sociale et Services,
nous avons tant à partager



SANTÉ • PRÉVOYANCE

Votre protection sociale,
c'est notre métier !

Pour toute information : contact@uniprevoyance.fr

www.uniprevoyance.fr

DIWAN : ZOOM SUR LA LOIRE ATLANTIQUE

Les écoles Diwan sont privées et associatives et à ce titre ses personnels, enseignants ou non, sont syndiqués à la CGT Enseignement privé. Les écoles sont laïques, gratuites et ouvertes à tous. Par l'intermédiaire d'un comité de soutien, chaque établissement organise des animations culturelles, conviviales ou sportives, et récolte de l'argent, ce qui contribue à la gratuité de l'enseignement.

Diwan existe du fait des carences d'une Éducation Nationale ne donnant pas sa place à la langue bretonne, mais réclame la prise en charge de ses écoles dans un service public d'enseignement démocratique et rénové en Bretagne, permettant l'utilisation du breton comme langue véhiculaire de la maternelle à l'université dans tous les domaines de l'enseignement. Le breton est la langue de l'enseignement mais également la langue de la vie des établissements. Diwan utilise l'apprentissage du breton par immersion, méthode utilisée au Québec.

LES ÉTABLISSEMENTS

La première école a été ouverte en 1977. Il y a 2 lycées (un à Vannes qui vient d'ouvrir cette année, et le deuxième à Carhaix), 6 collèges (un dans le Morbihan, 3 dans le Finistère, un dans les Côtes d'Armor et un en Loire-Atlantique à Saint-Herblain), et 48 écoles primaires réparties sur les 5 départements bretons. Le réseau scolarise 4 063 élèves à la rentrée 2020, dont environ deux tiers en primaire et un tiers dans le secondaire.

DIWAN EN LOIRE-ATLANTIQUE

Une école à **Savenay** créée depuis plus de 10 ans, mais qui ne peut pas être contractualisée car les locaux ne sont pas adaptés selon l'Inspection. Il s'agit d'une maison, donc un logement privé. Cette école a été fermée pendant un an par manque d'enseignants. Les élèves ont été accueillis temporairement à Saint-Nazaire. Il y avait deux classes jusqu'à l'année dernière. Une école à **Guérande** ayant deux classes, préélémentaire et élémentaire. Les locaux appartiennent à l'amicale laïque et ont été rénovés par la municipalité. L'école de **Saint-Herblain** a ouvert en 2016. Elle va ouvrir sa troisième classe l'année prochaine. La métropole de Nantes vient de lui donner des tables, chaises... L'école de **Saint-Nazaire** : la mairie participe au financement des Atsem depuis 2017. L'école de **Nantes Ouest** a été créée en 1987. Elle reçoit environ 170 élèves. Un accord a été trouvé pour l'aide de personnel sur le temps du midi, ce service étant compris dans le paiement des repas de cantine. La municipalité entretient les locaux. L'école de **Nantes Sud** existe depuis 2012. L'école de **Notre Dame des Landes** va ouvrir à la rentrée prochaine, Une souscription a eu lieu et va permettre d'acheter des bâtiments modulaires et préparer le terrain. Le collège a ouvert en 2009. La contractualisation des classes s'est faite petit à petit. Une manifestation au rectorat a eu lieu cette année pour la contractualisation de la classe de troisième. L'établissement fonctionne avec un internat.

PROBLÉMATIQUES DES ÉCOLES.

Elles dépendent de la bonne volonté des conseils municipaux. Certaines écoles peuvent bénéficier de locaux, d'employés municipaux, du forfait scolaire. Certaines municipalités ne veulent pas participer au forfait scolaire.

Pendant de nombreuses années, l'ancien maire de Saint-Nazaire ne donnait pas le forfait scolaire pour les enfants de moins de six ans puisque l'école n'était pas obligatoire pour cette tranche d'âge.

La municipalité de Savenay après avoir ignoré l'école participe maintenant au fonctionnement du comité de soutien.

Le maire actuel de la mairie de Saint-Herblain ne veut pas donner de forfait scolaire à l'école de Saint-Herblain tant que celle-ci n'est pas sous contrat.

Contractualisation des nouvelles écoles : en application de la « convention relative à la contractualisation » signée entre Diwan et les recteurs des académies de Nantes et de Rennes en décembre 2014, cette école aurait dû passer sous contrat avec l'Éducation nationale, au bout de deux ans, au lieu de cinq ans.

Or, le recteur de l'académie de Nantes refuse systématiquement d'honorer sa propre signature. La contractualisation de Saint-Herblain a déjà été refusée les trois dernières années. Malgré les effectifs suffisants. Malgré la conformité des locaux scolaires. Malgré la capacité professionnelle et les diplômes des enseignants. Cela contraint Diwan à assumer la totalité des dépenses de fonctionnement de l'établissement alors que l'État devrait prendre en charge la rémunération des enseignants et que la commune de Saint-Herblain devrait verser le forfait scolaire pour les élèves.

PROBLÉMATIQUE DES ENSEIGNANTS

Les établissements sont sous contrat avec l'Éducation nationale : L'État prend donc en charge les salaires des enseignants. Ces enseignants suivent les programmes officiels établis par le ministère et sont inspectés comme leurs homologues de l'enseignement public et privé sous contrat.

L'ensemble des acteurs, Réseau et syndicats ont statué pour l'ancienneté dans Diwan. Mais pour l'enseignant qui voit son poste fermé, il va devoir trouver un établissement parfois loin de chez lui, entraînant ainsi toutes sortes de difficultés (maison achetée, changement pour les enfants, le conjoint, etc...)

LES PROBLÉMATIQUES DES PERSONNELS NON ENSEIGNANTS

La majorité des écoles mettent leur énergie à trouver des financements. Les Atsem bretonnants sont privilégiés et les écoles essayent de les employer en CDI. Les personnels de restauration et de ménage sont principalement des contrats aidés.

.../...

LA CGT AU SEIN DE DIWAN

Il existe deux syndicats chez Diwan : la CFDT et la CGT. La CGT progresse.

La CGT a obtenu une réévaluation des salaires pour les postes Diwan et des améliorations des conditions de travail dans les collèges hors professeurs.

Il est difficile de militer au sein de Diwan car d'une part nous sommes tous conscients des difficultés financières du réseau, d'autre part l'éloignement des établissements et leur croissance font que les rencontres sont rares.

Travailler à Diwan relève déjà du militantisme !

SUBIR OU AGIR ?

SAINT-SPIRE : FILIÈRES MENACÉES ET CSE BAFOUÉ



Le 2 mars, des enseignant.es du Pôle Pro et des classes technologiques du Lycée-Collège St Léon St Spire de Corbeil Essonne, ont été invité.es, le jour même, par leur chef d'établissement à prendre connaissance d'un courrier rédigé par le diocèse. Ils ont alors appris la fermeture de la filière ASSP pour la rentrée prochaine, étalée sur 3 rentrées successives, ainsi que celle de la moitié des classes STL et ST2S. Ces décisions étaient d'autant plus surprenantes qu'il avait été annoncé 15 jours auparavant que les dotations horaires demandées seraient accordées.

En quelques minutes, le sort de la quinzaine de collègues présents, dont la majorité au service de l'établissement depuis plus de 10 ans, a été scellé, sans consultation ni dialogue préalable. Ils ont été et restent encore sidérés d'une telle violence et d'un tel manque de considération. La plupart des enseignants des matières pro et technologiques n'ont aucune chance, contrairement à ceux des autres matières, de retrouver un poste dans l'enseignement privé dans l'Essonne. Le coup de grâce est également asséné à nos collégiens, ces jeunes au profil fragile, pour qui des portes se ferment en raison de l'éloignement géographique d'autres établissements. Que penser alors des valeurs de l'école prônant l'accueil, le partage, l'accompagnement de chacun, le développement des talents dans sa différence ?

En dépit de cette brutale réalité semblant irrévocable et inéluctable, des propositions ont été avancées, toutes balayées d'un revers de main par le chef d'établissement (CE), ajoutant de l'amertume à l'état de choc.

Un collectif d'enseignant.es, mené par le Représentant Syndical CGT-EP, a permis de répondre à cette menace lors d'un mouvement de grève en mai dernier, lequel a réuni pas moins de 30 professeurs de l'Institution et d'anciens élèves. Il a fait remonter et montré l'indignation des profs face à la fermeture des sections concernées,

TEMOIGNAGES :

« Je suis infirmière grâce à la filière technologique et j'en suis fière. Valorisons ce cursus et cessons de tout revoir à la baisse. »

« Fermer une section c'est restreindre les possibilités d'orientation des élèves. St Léon a été bâti à partir du Pro en 1990, supprimer l'ASSP c'est nier ses origines et supprimer ce qui en a fait sa force »

« Je ne comprends même pas qu'il y ait débat et précisément en pleine crise sanitaire mondiale qui révèle que ces filières sont indispensables. »

actée par la DEEP de Versailles, le diocèse et le CE.

Dans ce mouvement il a été question de garantir la polyvalence de l'établissement dans le respect du projet d'établissement prônant l'accueil de tous depuis sa création et de défendre les emplois des collègues des filières pro et technologiques, menacées par ces fermetures dont certains risquent de perdre le bénéfice de leur concours. Le collectif a dénoncé également les méthodes de management très discutables du chef d'établissement qui, à plusieurs reprises, n'a respecté ni les procédures réglementaires, ni le CSE (Comité Social et Economique) qui a dû saisir l'inspection du travail pour que l'instance de représentation des personnels, après une mise en demeure de la DIRECCTE, puisse se tenir. La mobilisation a permis d'obtenir l'ouverture pour la rentrée 2021/2022, d'une classe de 2de ASSP en Hors Contrat, ce qui est loin d'être satisfaisant mais constitue une avancée. Le directeur diocésain a annoncé qu'à la rentrée 2021, il organiserait une visite de tutelle de 3 jours au Lycée et rencontrerait alors les équipes professionnelles. A suivre donc...

G. Coeles, N. Henriot, C. Zajac
Académie de Versailles

Réforme de la voie professionnelle

Apprentissage et mixité de publics

Sommaire

- La réforme du lycée pro, c'est quoi ?
- La mixité au lycée professionnel : les apprentis sorciers sont passés par là !
- Statut des PLP : mixité et perspective d'une réforme PLP libérale qui se profile
- Le chef d'œuvre et la co-intervention : des bouche-trous... ou les variables d'ajustement pédagogiques

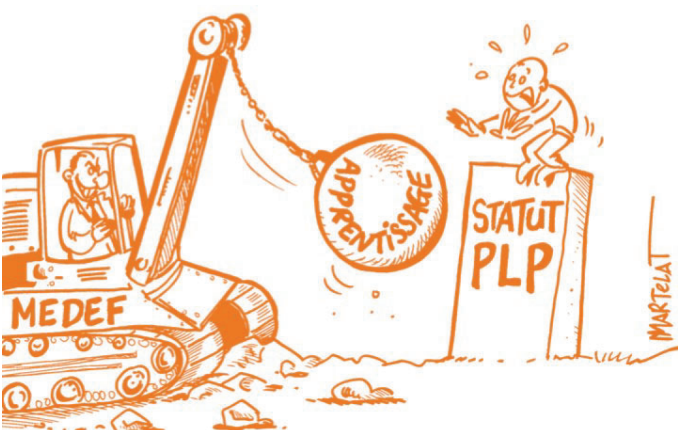
La réforme du lycée pro, c'est quoi ?

Mise en place en septembre 2018, la réforme du lycée pro a pour objectif annoncé de **créer des « parcours d'excellence »** pour nos élèves pour mieux les accompagner dans leur insertion professionnelle ou leur poursuite d'étude. Or **la réalité est tout autre**, cette réforme détruit le principe d'équité entre l'enseignement professionnel et l'enseignement général mis en place depuis des années. Elle réduit les quantités horaires d'enseignement (375 heures de moins sur les 3 ans pour les bacs pros en enseignement général). Elle se rajoute à l'abandon d'une année de formation (25 % du temps de formation) lors de la liquidation du BEP (et de la généralisation du Bac Pro en 3 ans). **Elle prive ainsi les élèves, dont beaucoup sont en difficulté scolaire** et appartiennent en majorité aux classes populaires d'un développement personnel à la culture, au monde et à la tolérance.

Cette loi entraîne une profonde évolution dans **l'organisation de l'apprentissage** qui **deviendra alors la compétence des seules branches professionnelles** dirigées par l'économie capitaliste. Les patrons formeront alors de « bons soldats » à l'exécution de tâches précises ! Ils seront formatés, moulés à leurs désirs, corvéables à merci et jetables. L'apprentissage ne sera plus régulé, cela aggravera encore la libéralisation du marché. Le MEDEF se frotte d'ores et déjà les mains de cette manne financière. **Nos lycées professionnels et les CFA seront en concurrence.**

On nous annonce que **les lycées pro doivent développer l'apprentissage pour leur survie**, dans l'intérêt des jeunes et dans celui des enseignants. Le principal intérêt est économique : une contribution sera reversée à l'établissement pour chaque jeune ayant un contrat d'apprentissage.

.../...



Mixité de publics au lycée professionnel : les apprentis sorciers sont passés par là !

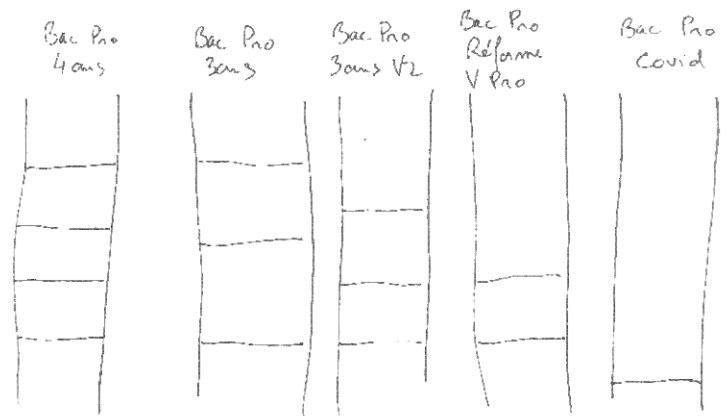
Actuellement, dans de nombreux Lycées Professionnels nous apprenons la mise en marche forcée de la mixité de publics pour la rentrée prochaine. Lors de réunions, nos directions brandissent l'épée de Damoclès d'hypothétiques fermetures de classes. Le summum du ridicule, c'est lorsqu'on nous affirme que nos conditions de travail ne changeront pas car il n'y aura que 2 apprentis. À entendre cela, nous pouvons nous demander si nous n'avons pas des troubles de l'audition ou s'ils ont lu les textes officiels <https://eduscol.education.fr/668/l-apprentissage> ; <https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/guide-lecture-referentiel-qualite.pdf>. Un petit bilan auditif et cognitif s'imposent.

Nous comprenons donc pourquoi ils développent l'apprentissage. Ce n'est pas pour le bien des jeunes et le nôtre, mais pour celui de leurs finances.

Aussi, la loi, qui porte un joli nom, « liberté de choisir son avenir professionnel » est contraire aux intérêts de élèves, des enseignements en LP et **ne répond pas aux enjeux sociétaux**.

La CGT Enseignement privé s'y oppose donc et **exige un autre projet pour l'école de demain** garant d'un développement harmonieux de la formation sur tout le territoire. Au moment où le chômage et l'absence d'avenir atomisent la société, **il faut refuser la concurrence entre les établissements** et les parcours de formation.

La CGT Enseignement privé revendique donc un grand service public de l'éducation et de la formation. C'est dans l'unité la plus large que nous gagnerons nos revendications. A nous de la construire. **La CGT Enseignement privé, c'est l'intérêt des jeunes, de la voie professionnelle et des PLP.**



De nouvelles tâches liées à la mixité des publics...

- Second appel sur serveur dédié à l'apprentissage
- Second cahier textes sur serveur dédié à l'apprentissage
- Seconde progression annuelle
- Remplir le livret d'apprentissage
- Rédiger la fiche navette « Activité de l'apprenti »
- Visites en entreprise par l'enseignant référent
- Comptes rendus de visite
- Exploitation pédagogique des visites en réunions de synthèse des équipes pédagogiques
- Remédiation en cas de difficulté
- Rattraper les heures manquées en centre (surtout matières générales)
- Formations initiales et continues des formateurs
- Participation à des salons, forums

Une baguette magique de charme et de boulot !

Ceux qui ont « pensé » la mixité de publics et ceux qui sont en train d'accepter sa mise en place **n'ont manifestement jamais enseigné dans ce contexte**. Ils ne connaissent absolument rien à l'ingénierie pédagogique ou alors n'en maîtrisent que le terme. Ils vantent la solution à ce nouveau mode d'enseignement hybride : la « différenciation pédagogique », reposant sur **une myriade de travaux irréalisables**. Cyniquement, ils refusent d'aborder le problème clé : les apprentis n'ont pas le même volume horaire en centre de formation et donc l'enseignant/formateur court après le temps pour éviter un **trop grand décalage entre les deux groupes**.

Quand est-ce que l'on fait ça ?

- Sur nos temps « libres » où, soit dit entre-nous, nous corrigeons des copies, préparons des séances, remplissons des bulletins, participons à diverses réunions
- Les vacances scolaires sont privilégiées car les apprentis sont seuls et cela leur permet de récupérer les cours suivis par les élèves

Le casse-tête :

Comment « enseigner » à 30 élèves, dont 6 PAP, issus de deux spécialités ayant des PFMP décalées et auxquels des apprentis, présents de façon anarchique, s'ajoutent ?

Réponse de collègues avisés : « le dispositif SDSP » c'est-à-dire « Se Démerder Sur Place » ! En effet, un constat s'impose : faute de moyen humain, de formation, de temps, cet enseignement « deux en un » se résume à de pures improvisations dont les sacrifiés sont nos jeunes générations !

Nous ne travaillons... pas pour la gloire !

L'Éducation Nationale ne rémunère pas l'enseignant/formateur. Ce sont les branches professionnelles qui financent les centres de formation et donc toutes les tâches induites par l'apprentissage. Dans certains établissements, les directions calculent et paient le temps passé pour le second appel, la surcharge de travail pédagogique, les visites d'apprentis, les réunions... **Cela implique un deuxième contrat de travail**, cette fois entre l'enseignant·e et l'OGEC de son établissement. Juridiquement, cela est tout à fait logique puisque le travail dissimulé est interdit. C'est à l'ensemble des équipes pédagogiques et aux élus CSE (Comité Social et Économique) de se mobiliser pour négocier le paiement de ces « corvées » supplémentaires.

Chef d'œuvre et Co-intervention : bouche-trous ou variables d'ajustement pédagogiques ?

Derrière les prétendues « innovations » pédagogiques de la co-intervention et du chef d'œuvre, Blanquer et sa bande ont mis en place **une machine à détruire les moyens**.

Nous dénonçons, dès leur annonce, leur caractère artificiel sur le plan pédagogique. Chacun a pu le vérifier : perte de sens pour les élèves, séquences tirées par les cheveux pour les profs...

Surtout, nous alertons sur le danger d'amputation de moyens disciplinaires. Moins d'heures clairement fléchées pour telle ou telle discipline d'enseignement professionnel, moins d'heures de français et de maths... cela annonçait la possibilité d'utiliser ces heures au bon vouloir des chefs d'établissement pour compléter les services, ou favoriser les copains.

La suite nous a donné raison. Dès septembre 21, en terminale, les heures de co-intervention pourront être utilisées pour n'importe quelle matière d'enseignement général, voire être attribués à un seul prof qui ferait une prétendue initiation à la philo. Tout bénéf pour la DGH, un seul prof en co-intervention...

Avec la réduction globale des horaires du bac, il fallait aussi une « variable d'ajustement » pour compléter les services... De plus en plus de collègues se retrouvent avec 15h, 12h, et parfois moins, dans leur discipline, et de plus en plus d'heures d'accompagnement, chef d'œuvre, co-intervention... C'est un calcul cynique du ministère, en attendant que les postes disparaissent avec les départs en retraite.

Rien de pédagogique... ni d'innovant, puisqu'ils nous avaient déjà fait le coup il y a quelques années avec les PPCP... qui ont disparu des emplois du temps quand suffisamment de postes avaient été supprimés.

Nous devons obtenir au moins les mêmes conditions dans nos établissements !

40 €

C'est la rémunération horaire des enseignant·s qui interviennent dans les CFA Publics sur les « Heures complémentaires », c'est-à-dire les heures de matières générales, généralement 4 par semaines, uniquement en présence des apprentis. Nous ne devons pas accepter une rémunération plus faible.

300 €

Chaque professeur référent d'un apprenti perçoit sur l'année 6h « périphériques », rémunérées chacune à 50 € de l'heure pour effectuer le suivi des apprentis en entreprise dans les CFA Publics, soit une indemnité de 300 euros par an et par apprenti.

5

C'est le nombre d'heures « d'ingénierie », réparties sur un ou plusieurs enseignant·es qui préparent le livret d'apprentissage d'un groupe d'apprentis, chaque année. Ces heures sont rémunérées entre 35 et 40 euros chacune dans les CFA publics.

5

5 heures de coordination sont également rémunérées au même montant à l'enseignant·e qui coordonne le groupe d'apprentis dans sa globalité. Pour faire simple, celui ou celle qui assure le rôle de professeur principal.

La mixité : une réforme libérale et en ligne de mire la modification du statut des PLP...

Les maîtres contractuels de l'enseignement privé exercent **exclusivement** dans des classes sous contrat avec l'État. Ils ne peuvent pas intervenir en tant qu'agents contractuels dans des formations par apprentissage. Les interventions dans ces formations se font obligatoirement sous statut de formateur de droit privé. Maintenant, avec la réforme de la voie professionnelle, ils peuvent accueillir des apprentis dans une classe avec des élèves sous statut scolaire dans la limite des effectifs légaux, à la condition que le nombre d'apprentis reste inférieur au nombre d'élèves sous statut scolaire.

Les apprentis ne sont pas pris en compte dans les effectifs pour l'attribution des moyens. La formation des apprentis est prise en charge par des O.P.C.O (Organismes collecteurs) qui reversent l'argent du financement de la formation aux CFA.

L'ajout des apprentis ne peut pas avoir d'impact sur l'emploi du temps réglementaire de l'enseignant·e. Les activités de suivi et d'accompagnement des apprentis doivent se faire hors du temps scolaire et être prises en charge par le CFA avec un statut de droit privé.

Les interventions dans les classes d'apprentis se font sous le **statut de formateur privé**. Cette activité sera obligatoirement soumise à une autorisation de cumul du rectorat et nécessite que l'enseignant soit volontaire. Les projets de mixité font l'objet d'une convention tripartite : rectorat, lycée pro, CFA.

Si des cours ont lieu **pendant les vacances scolaires** cela se fait sur la base du **volontariat** et cela fait l'objet d'un contrat de travail de droit privé.



La rémunération...

La convention collective des personnels des CFA/CFC rattachés à l'enseignement privé sous contrat garantit un taux horaire minimum. **Mais nous sommes très loin du taux horaire d'un PLP et rien n'empêche de négocier davantage** (voir page précédente). Il y a aussi la possibilité de négocier un supplément de rémunération pour les Heures Mixtes. Si, malgré tous les reculs que la mixité implique, la direction d'un établissement réussit à l'imposer, il appartient à toute l'équipe de **se mobiliser pour obtenir des modalités de rémunération correctes**, qui peuvent être entérinées par un accord d'entreprise, et pour veiller à une organisation du travail qui respecte nos droits.

Pour les agents public le taux de plafonnement de 100% des rémunérations permet à l'agent de récupérer une partie des charges (redondantes) après déclarations du rectorat aux Urssaf à creuser...

Beaucoup de questions n'ont pas encore de réponses claires : couverture juridique du maître, congés payés, type de contrat, mutuelle obligatoire, primes et avantages conventionnels OGEC...

Sur tous ces sujets, la CGT Enseignement privé est très vigilante et défendra toujours l'intérêt collectif des personnels et des élèves.

La CGT Enseignement privé appelle les enseignants et les équipes à agir pour :

- défendre la voie professionnelle du lycée et le statut des PLP (pas d'annualisation, pas de modification du calendrier scolaire annuel...).
- défendre le cadre national du diplôme et l'accès au supérieur pour les bachelier·ères de la voie pro,
- obtenir des moyens adaptés pour la réussite des élèves sous statut scolaire : dotations horaires nécessaires à la réussite de tous et toutes pour permettre notamment des dédoublements, le classement des lycées dans l'éducation prioritaire.
- rétablir l'égalité entre les PLP et les certifié·es avec l'attribution de la pondération accordée aux enseignant·es exerçant dans les voies générale et technologique du lycée.

REEMPLIR UN DOSSIER MDPH :

LE PARCOURS DU COMBATTANT POUR NOS ÉLÈVES ET LEURS FAMILLES

cerfa N°15692*01

DEMANDE À LA MDPH

Article R 146-26 du code de l'action sociale et des familles

La MDPH, c'est la Maison départementale des personnes handicapées.

Elle étudie votre situation pour répondre aux besoins liés à votre handicap.

Ce formulaire se déploiera progressivement sur le territoire national entre le 1^{er} septembre 2017 et le 1^{er} mai 2019.

À cette date, il se substituera définitivement au formulaire Cerfa 13788*01.



MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

À qui s'adresse ce formulaire ?

Ce formulaire s'adresse à la personne présentant un handicap.

Si la personne concernée a moins de 18 ans, ses parents sont invités à répondre pour elle.

Si la personne de plus de 18 ans a une mesure de protection, son tuteur répond avec elle ou son curateur l'accompagne dans sa demande.

Afin de bénéficier d'une aide humaine ou matérielle, les parents d'un élève à besoin éducatif particulier (BEP) doivent remplir un dossier auprès de la MDPH de son département. Cela s'apparente souvent à un véritable parcours du combattant. C'est révélateur de la maltraitance institutionnelle qui est faite envers les élèves à trouble ou handicap tant de la part des départements (qui gèrent la compétence du handicap) que de l'Education Nationale (qui organise la précarité et le sous nombre des AESH).

Prenons l'exemple d'une jeune fille (réelle) qui est entrée en 6ème à la rentrée de septembre 2020. Cette jeune fille est atteinte de dyslexie, dyspraxie, dysorthographe et d'un trouble de l'attention avec hyperactivité. De nombreuses tâches simples pour les autres élèves sont donc compliquées pour elle, et cela entraîne un surplus d'effort et de fatigue qui font qu'elle est souvent épuisée en fin de demi-journée. Une aide humaine, une AESH, et une aide matérielle, un ordinateur, sont le minimum indispensable pour qu'elle puisse suivre sa scolarité sans être en souffrance à chaque prise de note ou lecture d'énoncé.

Sa mère (car ce sont très souvent les mères qui doivent gérer cela, ce qui amplifie leur charge mentale) décide donc de remplir un dossier MDPH afin de demander au département ces aides indispensables. Le dossier était complet, il ne manquait aucun bilan, aucun certificat médical. Pas même celui du neuropédiatre sachant que dans son département les délais de rendez-vous sont supérieurs à 12 mois.

Malgré cela, la MDPH du Gard a rejeté la demande en première instance et en appel au motif que « la CDAPH (commission chargée d'examiner les demandes) a estimé qu'il n'a pas d'autre besoin pouvant être compensé par un

droit ou qu'il n'est éligible à aucun droit supplémentaire ». Cette décision est une claque pour cette petite fille et sa famille. C'est une forme de négation de ses troubles et des souffrances qu'ils engendrent.

Il semblerait que le dossier ait été rejeté car le certificat médical du neuropédiatre n'a pas mentionné la nécessité d'une AESH en classe. En effet, le spécialiste ne l'a pas mentionné car elle remplit des certificats à longueur de journée, car c'est une évidence au sujet de cette petite. Elle ne l'a pas mentionné, le dossier est rejeté.

Pour constituer un tel dossier, cela prend des semaines, voire des mois. Cela consiste à remplir un dossier de 20 pages, aux formules parfois abscondes où l'on comprend vite que chaque erreur de remplissage peut être éliminatoire. Il faut également trouver des rendez-vous chez des praticiens dont les emplois du temps sont déjà très chargés, faire l'avance des frais, attendre les bilans... Cela ressemble vite à une forme de supplice et il est indispensable d'avoir l'aide de personnes maîtrisant la constitution de ce genre de dossier.

Et c'est là une autre discrimination qui apparaît. Les troubles et handicap peuvent toucher tout le monde, toutes les catégories socioprofessionnelles. Mais celles qui ont un « capital culturel et social » pour citer Bourdieu, plus élevés sont nettement avantagées par rapport aux autres, sans compter les sommes importantes à avancer pour réaliser les bilans nécessaires.

Au fait, pendant ce temps, le département du Gard dépensait 1.5 millions € pour refaire 8 kilomètres d'une route qui était déjà en bon état. Visiblement, pour être réélu au conseil départemental, il vaut mieux investir dans le goudron que dans le handicap.

Bertrand Psaume
Académie de Montpellier

LA MOBILISATION DES RETRAITÉS À NANTES DU 31 MARS

Depuis son dernier Congrès en février 2020, l'Union Syndicale des Retraités de Loire-Atlantique fonctionne comme toutes nos structures, au rythme des restrictions imposées par l'État d'urgence sanitaire menaçant ses activités syndicales et les relations sociales indispensables à la vie dans les territoires. Les sections, syndicats et Union Locales découvrent de nouvelles formes de communication. Qui aurait pu croire que l'usage du numérique serait à ce point prépondérant au maintien de l'activité militante pour ces septuagénaires peu aguerris aux ordinateurs et smartphones ?

Confinés à leur domicile avec pour seuls contacts avec les syndiqués des appels téléphoniques pour proposer une aide à la vie quotidienne et aux courses de première nécessité. Puis interdits de réunions ou privés de salle pour les remises de cartes et timbres 2021, souvent accompagnées de moments festifs. Heureusement, quelques rayons de soleil permettent de retrouver la rue et les rassemblements qui renouent avec les pratiques revendicatives plus traditionnelles.

A l'appel national des Organisations Syndicales et Associations de Retraités, l'USR 44 a organisé le 12 mars dernier une rencontre du « groupe des 8 organisations départementales », et nous sommes parvenus à un accord pour organiser la journée revendicative des Retraités du 31 mars sur 2 sites en Loire-Atlantique.

La conférence de presse qui s'est tenue le 26 mars a permis de présenter nos revendications et l'appel à manifestation à Nantes.

Les distributions du tract intersyndical du 44 ont été organisées avec les militants des différents syndicats sur les marchés de Nantes pour aller à la rencontre des retraités et les camarades de l'USLR Basse-Loire ont distribué un tract CGT sur le marché d'Indre.

Les restrictions de circulation et consignes sanitaires sont parfois dissuasives pour les camarades retraités. Néanmoins, des délégations interprofessionnelles CGT de l'USLR de Nantes et de plusieurs sections étaient représentées : la FAPT (Poste et Télécommunication), Les Territoriaux, Mines Energie, les Cheminots, la Construction, l'Éducation et de même que d'autres Union Locales de l'agglomération ou du département, si bien que nous étions 300 sur la Place du Cirque lors des prises de paroles de 3 des Organisations Syndicales de l'intersyndicale des Retraités.

Le cortège s'est dirigé sur le Cours des 50 otages pour un rassemblement devant la Préfecture où une motion a été déposée, rappelant nos revendications pour la revalorisation immédiate de nos pensions, la défense des services publics et de santé en particulier et notre attachement à la solidarité intergénérationnelle, soutenant la jeunesse mise à mal par la gestion calamiteuse de cette crise sanitaire et sociale par ce gouvernement tout

en refusant la stigmatisation des personnes âgées. Cette première manifestation des retraités en 2021 doit nous inciter à retourner vers nos syndiqués pour les inviter à débattre des revendications avec les retraités sur leurs territoires afin d'interpeler plus haut et plus fort les représentants des administrations locales et élus pour que leurs décisions répondent aux attentes des personnes âgées et de l'ensemble de la population pour des services publics de proximité accessibles à tous et toutes.

Yves Weber

Section Retraités – CGT-EP Nantes
Secrétaire Général USR 44



BRÈVE

Concours session 2021 : la documentation et l'histoire géographique dans le rouge !

Pour la session 2021, 2 745 contrats étaient proposés (contre 2 980 pour la session 2019). Soit une baisse de 8 %. Et sur les 1 650 contrats des concours internes (le CAER, dont l'agrégation), 1 528 candidat-es ont été admis-es, et donc 122 contrats non pourvus (soit un rendement de 92,61 %). Si pour la plupart des disciplines, il y a 100 % d'admis-es, deux disciplines particulièrement ont des résultats qui interpellent : la documentation (8 admis-ses sur 23, 35 %) et l'histoire-géographie (81 admis sur 129, 63 %). De même, en Lettres Histoire, il y a 30 admis-es sur 40. Le plus scandaleux, c'est que ce sont nos collègues maîtres délégué-es qui se font retoquer, mais qui seront sûrement repris-es à la rentrée, pour pallier le manque de profs, mais nettement moins bien payé-es ! Pour l'externe, tous les résultats n'ont pas été publiés au moment de la rédaction de cet article mais du côté professeur-es documentalistes, on compte seulement 12 admis sur 23 contrats offerts.

TESTING MOUVEMENT : JE ME SUIS DÉGUISÉE EN VERSAILLAISE

Hautefeuille est un établissement catholique traditionaliste de l'académie de Versailles qui n'a pas signé les accords de l'emploi. Les élèves ne sont que des garçons, en uniforme, et bien que le collège soit sous contrat avec l'Etat, il n'y a que des enseignants masculins.

Depuis des années, en CCMA, nous relevions que les femmes étaient systématiquement refusées, mais le rectorat répondait qu'un autre poste leur était proposé.

J'ai donc testé. J'ai postulé dans le cadre du Mouvement, là et seulement là. Pour l'entretien, j'ai mis une jupe bien droite (mais je n'ai pas trouvé de serre-tête vert-bouteille). Le chef d'établissement m'a dit que les garçons pouvaient être difficiles, mais leur 100 % de réussite au Bac avec 83 % de Mentions me font dire qu'ils doivent quand même être bien studieux ces garçons difficiles ! Il m'a aussi expliqué que la catéchèse était faite par l'Opus Dei... puis il m'a demandé si, malgré ce qu'il m'avait dit, je maintenais ma demande, ce que j'ai fait.

Évidemment, j'ai été refusée, au motif « IDENTIFICATION INSUFFISANTE AVEC LE PROJET EDUCATIF », pourtant j'avais bien tout préparé ! En CCMA, nous avons demandé la justification du refus.

Depuis 2017, le rectorat est dans une démarche de certification AFNOR sur le label « *Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes* ». Dans le plan d'action, il est prévu l'élaboration d'un guide de recrutement visant à éliminer tout risque d'actions discriminatoires à l'embauche...

Il y a encore beaucoup à faire, c'est sûr !



AGRICOLE : LETTRE À L'AGENT QUE JE N'AI PAS PU DÉFENDRE EN COMMISSION DE L'EMPLOI

On m'a dit : à la commission de l'emploi, dans ta région, tu siègeras

Pour aider les agents, les promus concours : sur l'évolution des postes, un œil éclairé et avisé, tu auras.

Les baisses de DGH, les résiliations de postes, les postes déguisés ; attention a bien tout regarder !

A cette cour, siègeront aussi : les Instances supérieures, DREAP et autres Directeurs, qui de mauvaise grâce, à tes questions répondront, Le plus souvent avec froideur.

Tu auras pour seules armes, les notes de services, décrets et la Loi.

Sur laquelle bien souvent, nos Directions allègrement s'assoient.

Ainsi ne t'étonne pas, si les postes des agents partis en retraite en septembre, sur ce mouvement du printemps, ne paraissent pas vacants.

Il y a une logique institutionnelle, qui permet aux Directeurs, de recruter eux-mêmes leurs agents, sur des postes laissés seulement 3 mois, susceptibles d'être vacants, au printemps précédent...

Sur ces postes susceptibles d'être vacants, noyés dans la vague de l'ensemble des siens publiés au mouvement,

il te faudra beaucoup de volonté pour démasquer de potentiels départs en retraite, les seuls réellement potentiellement vacants.

A moins d'être informé de source sûre, à ce jeu, tu risques d'être perdant....

Ainsi ton Directeur pourra recruter un agent, sur un contrat définitif mais suspensif (!) sans laisser de place aux éventuels postulants.

Ainsi ton Directeur pourra assurer son propre recrutement, son fantasme récurrent, en contournant ingénieusement, les règles du mouvement.

Ces règles je les pensais naïvement, se décliner plus démocratiquement.

Ne parlons pas des postes biscornus, qui requièrent des exigences très pointues, ou aux disciplines associées impromptues ; sur lesquelles jamais, un agent ne jettera son dévolu.

Ces postes, tu l'as compris, sont chasse gardée de la hiérarchie, qui envisage déjà, de les réserver ici, à la famille, ou là, à un ami.

Moralité :

Pour toi qui veut muter, Jeune PLP ou voyageur invétéré, Le mouvement de l'emploi, au titre très encourageant, est en réalité, un parcours du combattant. En témoignent, le peu de postes vacants.

Cependant, ne perds pas confiance, tu peux toujours compter sur le facteur chance, pour voir apparaître un jour, Un peu plus de postes en «vacance »...

Bien à toi,
Ta camarade CGT.

VOYAGE EN DYSTOPIE

J'ai entamé ce voyage voilà quelques années. Une immersion en terre d'ignorance. Mutation.

Quelques jours avant la rentrée, un petit message tendre. Une deuxième matière, en prime sur l'emploi du temps. Vous avez quatre jours pour vous initier.

Emploi du temps : des initiales de noms, des salles. Les matières n'apparaissent pas. Obscur. Pas d'emploi du temps général des classes accessible. Plus qu'obscur.

Géographie des lieux : Aucun endroit ne permet l'intimité. Une sorte de panoptique.

Vie scolaire : Les élèves sont maîtres à bord. L'équipe enseignante est, en gros, scindée en trois. Les profiteurs chefaillons, les dociles, les rebelles harcelés.

Obligation pour les enseignants (pas tous, bien sûr) de surveiller des devoirs, en plus des heures contrat. Les classes sont toutes regroupées. Un enseignant chapeaute, comme il peut.

Certains surveillants ont la possibilité de donner des cours. Détournement de DGH. Et, vas-y que je t'embrouille.

Les rebelles ne peuvent sanctionner un élève. Le CPE livre les billets sésames de sanction aux deux premières catégories de profs. Les non-dociles ne peuvent quasi faire cours, avec certaines classes. Les insultes fusent. Si tu souhaites t'en sortir, coule-toi dans le moule et soumets-toi. Sinon, tu vas souffrir. L'humiliation te guette, à tous les carrefours.

Une enseignante subit la présence du chef d'établissement, dans son cours, quand il n'a rien d'autre à faire. Elle s'est, antérieurement, plainte de propos racistes d'élèves, auprès de la direction. Elle est considérée comme responsable d'avoir abordé dans son



cours une thématique qui pouvait leur donner envie de proférer des insultes racistes. Les élèves ne sont pas inquiétés. Elle doit, toutefois, tronquer une partie du programme et a pour interdiction de dire quoi que ce soit qui puisse réveiller la bête.

Pour ce faire, elle doit enregistrer ses cours et remettre l'enregistrement au chef d'établissement, à chaque fin de semaine.

Voyage en terre de folie. Un lycée quitté. Ce qui rongait souterrainement, grignotait de jour en jour, envahissait l'être, volait le sommeil, la joie de vivre portait un nom, le harcèlement dont faisait l'objet une partie de l'équipe enseignante.

Le chef d'établissement a été muté.

Toute ressemblance avec une situation réelle serait, bien sûr, fortuite.

Une prof non virtuelle

BLANQUER, DE MINISTRE À GENTIL ORGANISATEUR...

Cela fait déjà quatre longues années que le monde enseignant est dirigé d'une main de fer dans un gant de fer par Jean-Michel Blanquer. Un inconnu ? pas vraiment, car il a déjà placé ses billes et son idéologie libérale dans les arcanes de la rue de Grenelle depuis déjà une dizaine d'année.

Dès sa nomination, il a jeté les bases de sa pratique à venir : la communication à outrance et le mensonge. Depuis 2 années, pas une semaine ne passe sans qu'il soit présent sur un plateau de télévision, au point que certains s'amusent de ne pas encore l'avoir vu animer *30 millions d'Amis*, les *Maçons du Cœur* ou le *Téléachat* ! C'est un fait, cet animal politique vit dans la communication : se faire voir pour exister est son credo. Quitte à aligner les inexactitudes et les mensonges les plus gros (taux de grève dans les écoles, classes fermées durant la crise du Covid...) ; nul besoin de développer, sa technique ne trompe plus, il ne reste qu'à convaincre la presse et le grand public de ses méfaits.

Mais depuis le début de la crise sanitaire, afin de camoufler son inaction face à tous, J.M. Blanquer a développé deux axes supplémentaires dans son ultra-communication. Le premier, étant d'occuper le terrain médiatique sous la forme du jeu et du sport : Jean-Michel fait une course de haies, Jean-Michel fait de la gymnastique, Jean-Michel fait du kayak, jusqu'à même Jean-Michel joue à la marelle... C'en serait drôle s'il s'agissait d'un épisode de *Kaamelott*, mais c'est tristement la réalité en 2021... Cette communication par le sport a un double objectif : occuper le terrain médiatique d'une part et rabaisser et dénigrer l'image de l'enseignant de l'autre. Quelle crédibilité peuvent avoir les enseignants face à leurs élèves et aux parents d'élèves, et plus généralement face au grand public quand le ministre lui-même donne à voir ces images de jeu ? Le tout avec un air benêt, type cancre, dernier de la classe ! Il laisse à penser que le monde enseignant, plutôt sérieux, se limite à de l'animation de colonie de vacances, qu'il s'amuse et qu'après tout enseigner c'est s'amuser. Un *Club Med*, j'vous dit ! Il laisse par conséquent l'inconscient collectif se forger l'image d'une école du jeu, du sport, du fun et des enseignants finalement bien incapables de s'adapter à cette nouvelle donne. Le bac va-t-il se jouer sur une partie de Pierre-feuille-ciseaux ? Avec les dernières annonces (meilleure note du contrôle continu en philosophie ou celle de l'épreuve du bac, on n'en est pas loin !). L'image de l'Éducation Nationale aux yeux du grand public en est forcément ternie.

Second élément de communication : le contre-feu. A l'image de Marlène Schiappa, le Ministre Blanquer en a fait le cœur de sa stratégie : plutôt que de s'attaquer frontalement aux critiques et aux problèmes, il en crée de nouveaux, rapidement relayés sur les réseaux sociaux, qui occupent le temps d'une journée ou deux l'esprit de tout-un



chacun. Et cette période de covid est un véritable terrain de jeu pour le ministre Blanquer... Les classes ferment faute d'avoir su anticiper les problèmes sanitaires ? Non seulement, il falsifie les chiffres communiqués, mais pour taire les polémiques, il invite celle de l'islamo-gauchisme au centre des débats. Emballé, c'est pesé ! On passe à autre chose, et surtout pendant ces quelques jours, les réseaux sociaux, la presse et les enseignants ne parlent que de ça, abandonnant le sujet principal : l'inaction du ministre quant à la protection des personnels et des élèves. Les mois qui ont passé sont ponctués de ces micro-polémiques, savamment distillées en fonction de l'actualité sanitaire. Les hackers coréens et russes qui ont piraté le système scolaire français se marrent encore !

Deux nouvelles pépites ces derniers mois : interdire l'écriture inclusive et réduire la taille des palmes académiques. Bien sûr, c'est LE chantier du quinquennat ! Comme s'il s'agissait d'un sujet primordial ! Il réussit ainsi à détourner le regard de tout-un chacun, sous une rentrée impréparée et bâclée. Pratique pour ne pas répondre aux questions légitimes des auto-tests qui ne sont pas livrés, des absences de masques, du dix-neuvième protocole sanitaire dans les écoles, qui en moins de deux semaines a déjà subi des allègements... Punaise Jean-Michel ! C'est pas des palmes qu'il nous faut, c'est un tuba académique tant nous sommes noyés sous les incohérences, polémiques et contre-polémiques. Mais c'est certain qu'avec un tel maître-nageur, qui du haut de son promontoire préfère bronzer et faire ses mots croisés, l'Éducation Nationale peut continuer à prendre l'eau... et le pédalo sombrer définitivement.

Dominique Stephan
1^{er} degré – Académie de Rennes

RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE : LA BAISSÉ DES ALLOCATIONS TOUCHERA AUSSI LES MAÎTRES DÉLÉGUÉS DU PRIVÉ SOUS CONTRAT !

A partir du 1er juillet 2021, le dernier volet de la réforme de l'assurance chômage devait entrer en vigueur. Comme 1,15 millions de salarié·es précaires, les maîtres délégués auraient vu leurs allocations chômage baisser.

BAISSE DES ALLOCATIONS CHÔMAGE

Après avoir compliqué les conditions d'accès aux allocations chômage, le gouvernement entend réduire le montant de ces allocations pour les salarié·es précaires qui alternent périodes travaillées et non-travaillées. En effet, le décret du 30 mars 2021, qui devait entrer en vigueur le 1er juillet, modifie complètement leur mode de calcul.

Le montant des allocations chômage est calculé à partir du salaire journalier de référence (SJR). Depuis la création de l'assurance chômage, le SJR est calculé en faisant la somme des salaires perçus divisée par le nombre de jours travaillés.

A partir du 1er juillet, les jours non-travaillés (et donc non rémunérés) seront pris en compte dans le calcul du SJR entraînant *de facto* une diminution du montant de l'allocation chômage.

Calcul du SJR

(salaire journalier de référence)

Avant la réforme :

$$SJR = \frac{\text{Somme des salaires perçus}}{\text{Nombre de jours travaillés}}$$

Après la réforme :

$$SJR = \frac{\text{Somme des salaires perçus}}{\text{Nombre de jours *calendaires*}}$$

LES MAÎTRES DÉLÉGUÉS, DES TRAVAILLEUR·EUSES INTERMITTENT·ES

Les maîtres délégués sont la variable d'ajustement de l'enseignement privé. Utilisé·es pour boucher les trous, les plus chanceux·euses sont affecté·es sur des postes à l'année qui ne trouvent pas de titulaire. Pour les autres, c'est l'alternance de contrats courts au gré des arrêts maladie de leurs collègues. Entre deux contrats courts, les maîtres délégués se retrouvent souvent sans travail. C'est par exemple le cas lorsqu'un contrat s'arrête la veille des vacances scolaires. Avec la réforme, ces périodes non-travaillées feront baisser leurs allocations chômage.

RECOURS AU CONSEIL D'ÉTAT

Pas moins de quatre recours portés par sept syndicats (CGT, CFDT, FO, CFE-CGC, Solidaires, FSU et UNSA) ont été déposés au Conseil d'État contre le décret du 30 mars, afin de montrer à quel point les nouvelles règles sont injustes socialement, violentes en terme drastique de baisse des allocations et inadaptées à la situation sociale du pays. L'audience devant le juge des référés du 11 juin a montré un gouvernement incapable de justifier sa réforme, tant sur la forme que sur le fond. La volonté affichée de faire des économies sur le dos des privés d'emplois est apparue au grand jour.

Et c'est ainsi que le Conseil d'État a annoncé, le 22 juin, la suspension de la réforme de l'assurance chômage que le gouvernement voulait mettre en œuvre au 1^{er} juillet, en attendant un jugement au fond pour annulation, le juge ayant estimé que les éléments complémentaires fournis par le gouvernement n'ont apporté aucun éclairage. Le caractère « urgent » a été retenu par le juge.

**CE N'EST QU'UNE ÉTAPE, LA MOBILISATION DOIT
CONTINUER POUR EMPÊCHER DÉFINITIVEMENT
L'APPLICATION DE CETTE RÉFORME.**

LA CGT REVENDIQUE

- La suppression de la réforme d'assurance chômage.
- La prise en compte de l'intermittence chez les maîtres délégués par des contrats qui couvrent la totalité de l'année scolaire, englobant périodes travaillées et périodes non travaillées.
- La titularisation des maîtres délégués en poste.
- Des professeur·es titulaires affecté·es aux remplacements.

Robin Danilo
Académie de Rennes

LECTURES MILITANTES

Le Monde Diplomatique demeure un des seuls journaux d'investigation du paysage médiatique français. En plus de proposer mensuellement des articles réflexifs, la rédaction propose aussi des dossiers publiés sous forme de magazines bimestriels intitulés « Manière de voir ». Fourni, référencé et engagé, celui du mois de Juin et Juillet 2021 annonce le porteur et non moins beau titre : « Les combats de l'école ».

Il est parfois difficile de se retrouver, enseignant.es et personnels des établissements privés sous contrat dans la presse scolaire en dehors des titres et unes des quotidiens catholiques ou les revues syndicales. A la lecture du titre de ce numéro de Manière de voir, on pourrait présager de mots à charge contre nos écoles et contre celles et ceux qui y travaillent. Il n'en est rien car, comme toujours, les articles sont écrits par des journalistes, des historien.nes et des éducateur.trices qui savent qu'aujourd'hui, public ou privé, les combats sont les mêmes pour sauver l'école !

Le dossier s'organise autour de trois grands thèmes qui nous préoccupent toutes et tous : « *La réussite, oui mais pour qui ?* », « *L'autre séparatisme* » et « *Lignes de front* ». Un des premiers articles écrits par Laurence de Cock, historienne et chercheuse en sciences de l'éducation qu'on ne présente plus, rappelle ce qui est commun dans nos luttes : des conditions de travail qui conduisent à toujours plus d'inégalités car aujourd'hui ce qui fait sens dans tout ce qui est proposé par le ministère c'est la concurrence et la compétitivité. Ainsi le cœur de la lutte pour toutes les actrices et acteurs de l'éducation, c'est le combat contre l'école-entreprise et les logiques néo-libérales : logiques qui tuent le lycée professionnel, logiques qui mettent à l'écart les enfants des classes populaires peu importe leur lieu de scolarisation, logiques qui mettent en avant « *la culture de la précocité* » ...

Le dossier est ponctué d'exemples qui ont souvent été présentés comme des modèles : ainsi l'école suédoise est aujourd'hui en crise, les enseignant.es sont soumis.es à la pression des inscriptions, des notes en plus d'être payé.es bien en-dessous de leurs compétences... Cela nous interpelle en pleine réforme Blanquer qui voit se multiplier les témoignages de collègues sommés de changer leurs notes ! De même, la question du numérique ou l'influence des sciences cognitives sont questionnées mais pas forcément rejetées par Manière de voir.

Un article particulièrement intéressant pour nous, personnels du privé sous contrat, est à lire. Dans son article « *Ces établissements bien cotés... en bourse* » (p. 41-44), Laura Raim, journaliste, revient sur le financement de certaines écoles privées sous contrat et hors-contrat, tenues par des fonds d'investissement. Pour illustrer ses propos, elle s'attarde sur le fonctionnement de Ecole internationale bilingue (EIB) à Paris ou revient sur la lutte des camarades d'Épin à Vitry-sur-Seine (94) qui a

permis de révéler les sommes versées par le directeur à la holding financière propriétaire du collège-lycée. Des préoccupations toujours importantes pour nos délégué.es syndicaux et délégué.e.s du personnel au sein des CSE.

Une lecture très intéressante à prendre et qui permet de brasser l'ensemble des luttes que nous menons aujourd'hui et quotidiennement au sein du syndicat, au sein des établissements mais aussi pour l'école.

Gaëlle Randrianarisoa
Académie de Créteil

BRÈVE

Mise en place d'une protection sociale complémentaire pour les agent-es de l'État

Depuis quelques mois, des négociations se tiennent entre la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) et les organisations syndicales (dont la CGT) concernant le remboursement d'une partie du montant des cotisations de protection sociale complémentaire des agent-es. Les personnels enseignant-es et documentalistes des établissements privés sous contrat sont concerné-es par ce dispositif.

A titre transitoire, le projet prévoit, à partir du 1er janvier 2022, une participation forfaitaire de l'employeur État d'un montant de 15 €, versés mensuellement (ayant statut de prime, donc soumis à la CSG et qui augmente la base imposable).

Les agent-es à temps partiel ou incomplet bénéficieront d'un remboursement dans les mêmes conditions que s'ils-elles travaillaient à temps complet. En revanche, la question de la prise en charge pour les AESH n'est pas encore arrêtée.

Au 1er janvier 2024, l'État contribuera à une participation à hauteur de 50 % du montant de la cotisation auprès d'organismes référencés (mutuelles ou entreprises d'assurance).

Si on peut penser au premier abord que cette mesure va dans le bon sens, la vigilance s'impose.

Nous avons tou-tes vu nos collègues personnels de droit privé bénéficier de ce système, contraint-es de cotiser à l'organisme choisi par l'établissement, proposant un panier basique et restreint, obligeant à recourir à des options onéreuses pour améliorer la couverture santé, options non prises en charge dans la participation employeur (sauf éventuel accord d'entreprise).

En 2020, nous fêtons les 75 ans de la Sécu .

Pour la CGT, notre « Sécurité sociale du XXIe siècle », doit être le symbole de la solidarité et de la modernité.

A la CGT, nous revendiquons un « 100 % sécu » comme unique organisme collecteur et payeur.

Notre santé est un bien précieux qui n'a pas de prix et ne doit pas devenir un bien marchand !

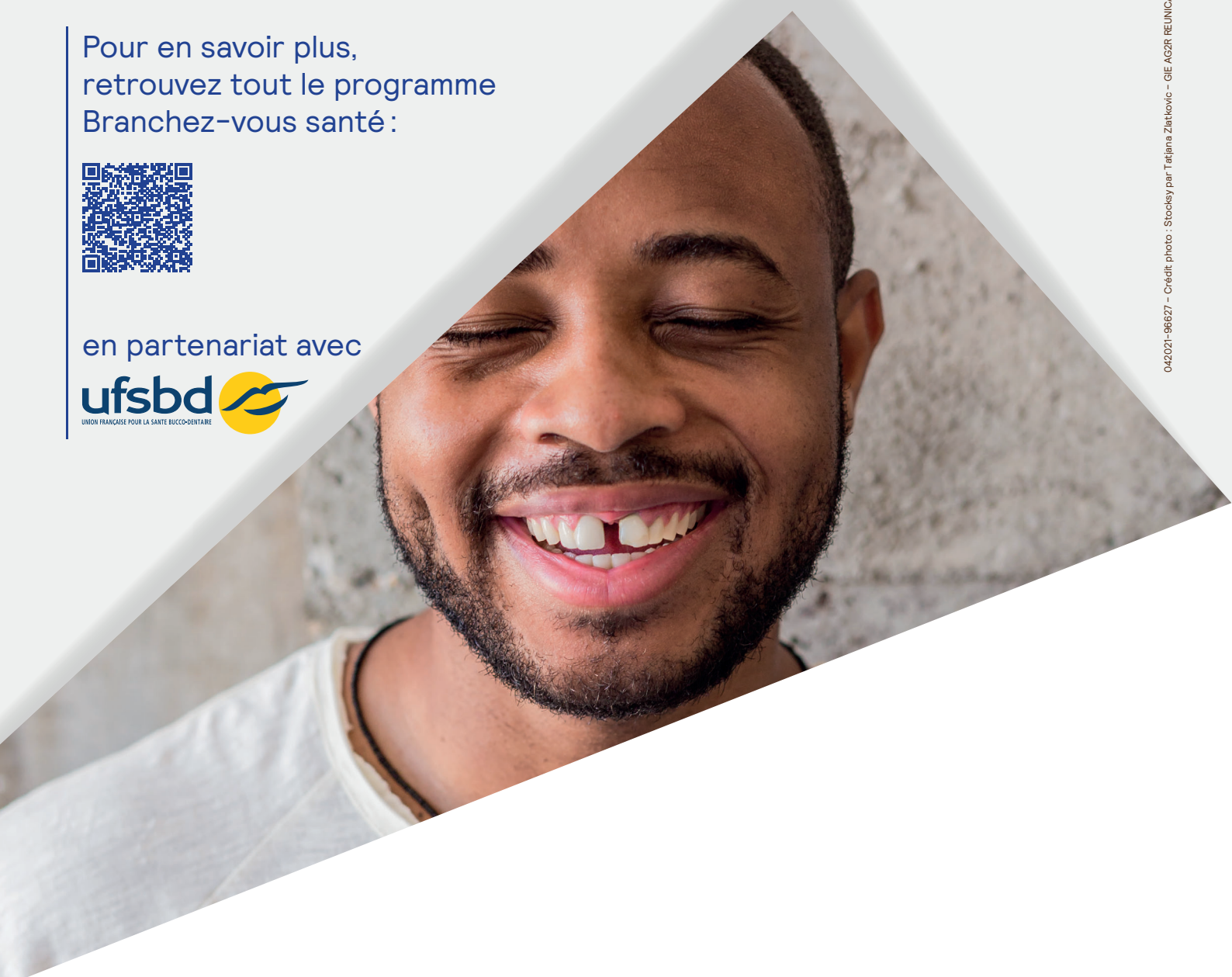
Saviez-vous que 35 et 55 ans sont des âges-clé pour votre santé bucco-dentaire ?

N'attendez-plus, programmez un rendez-vous de contrôle avec votre dentiste !

Pour en savoir plus, retrouvez tout le programme Branchez-vous santé :



en partenariat avec



**branchez-vous
santé**



AG2R LA MONDIALE